

GIP CREATIV

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 10 octobre 2017
tenu à 17h00 au Point Relais des Grésilles, 17 Avenue Champollion,
DIJON

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP**.

La séance est ouverte à 17h00.

La Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et confirme que le quorum est atteint, et qu'il pourra donc y avoir délibération.

La Présidente attire l'attention des administrateurs sur les kakemonos disposés dans la salle qui sont la déclinaison des outils de communication mis en place par Creativ'.

Avant de rappeler l'ordre du jour, la Présidente souhaite faire un point sur l'actualité de la Métropole et les projets liés à l'emploi. Elle rappelle l'objectif des actions menées qui est de connecter davantage l'emploi aux besoins des entreprises. La démarche de Creativ' rejoint cet objectif dans les actions qu'elle mène.

Ce travail mené par la Métropole amène à repenser les articulations entre les différents acteurs de l'emploi sur le territoire et les différentes collaborations.

Plus précisément, la Métropole est amenée à repenser l'articulation entre deux opérateurs principaux du territoire : Creativ' et la Mission Locale. Ces deux structures ayant une présidence commune, la volonté est de permettre une meilleure lisibilité, visibilité et également plus d'efficience dans l'action de ces deux structures qui sont complémentaires. La volonté est donc de renforcer cette coopération existante en réfléchissant à un rapprochement entre ces deux structures.

La Présidente insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une fusion, compte tenu de l'indépendance juridique de chaque structure et des statuts de chacune à conserver.

La forme du rapprochement qui va s'opérer n'est pas encore définie, il s'agit d'un travail qui démarre.

La Présidente a fait la demande aux deux directeurs de rédiger, pour le début du mois de novembre, un cahier des charges afin de faire ensuite appel à un consultant externe pour appuyer la réflexion sur les modalités du rapprochement.

Il était important pour la Présidente d'en informer les administrateurs, comme cela a été fait lors du conseil d'administration de la Mission Locale.

La Présidente met l'accent sur la cohérence d'un travail collaboratif pour ces deux structures complémentaires. Elle rappelle également que Creativ' et la Mission Locale travaillent déjà ensemble et ont des actions communes (PLIE, 100 Chances 100 Emplois, Plateforme Mobilité,...). Les administrateurs n'ayant pas de remarques ni de questions sur ce sujet, la Présidente poursuit la séance.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2017
- Point sur l'activité du 1^{er} semestre
- Bilan social
- Point RH
- Nouveaux locaux
- Ajustement budgétaire
- Projet de passage du PLIE au statut d'Organisme Intermédiaire (OI)
- Questions diverses

Premier point : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2017

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 2017.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 juin est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Point sur l'activité du 1^{er} semestre

La Présidente donne la parole à Fabrice Rey pour présenter l'activité du 1^{er} semestre 2017.

Fabrice Rey indique que le point sur l'activité du GIP sera rapide et précise que ce conseil d'administration sera l'occasion de présenter un bilan social et de faire un point sur les deux années écoulées depuis son arrivée à la Direction de Creativ'.

- Clauses d'Insertion :

Fabrice Rey indique que sur le 1^{er} semestre 2017, on comptabilise une augmentation de 30 000 heures d'insertion par rapport au 1^{er} semestre 2016 et rappelle l'augmentation de 100 000 heures d'insertion sur l'année 2016. Ces augmentations du volume d'heures d'insertion représentent des étapes d'insertion supplémentaires pour les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Le Directeur remercie l'équipe du service des Clauses d'Insertion pour son travail, mais tient à remercier également les commanditaires publics qui font confiance à Creativ', comme la Covati ou la Plaine Dijonnaise. Fabrice Rey relate sa rencontre le matin même avec le DGS de l'Université. Celle-ci va en effet développer les clauses dans ses marchés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et qui constitue un potentiel important d'heures d'insertion .

Une rencontre est également prévue en novembre avec la Directrice Générale du CHU et la convention avec la SNCF est en cours, pour une signature envisagée dans le courant de l'automne.

Cette convention porte sur les clauses d'insertion dans tous les marchés de Côte d'Or de la SNCF inférieurs à 1 million d'euros, ce qui représenterait un volume d'heures important.

La Présidente précise qu'il s'agirait de la 1^{ere} convention de ce type avec la SNCF.

Fabrice Rey indique qu'actuellement, la SNCF ne met des clauses d'insertion que sur les marchés à partir d'1 million d'euros et rappelle que sur le territoire, les clauses d'insertion concernent les marchés à partir de 50 000€ ; cela offre de donc de belles perspectives en terme d'étapes d'insertion, autant sur les territoires ruraux, que péri-urbains et urbains. La volonté est de conventionner avec les différents EPIC de la SNCF, y compris pour les marchés de propreté gérés au niveau national. Il s'agirait donc de travailler sur une large gamme de marchés publics afin d'y inclure des clauses d'insertion.

La Présidente ajoute qu'il y a également un axe de travail avec le Vice-Président régional en charge des lycées pour renforcer les clauses d'insertion sur ce secteur.

Fabrice Rey termine en indiquant que la Plaine dijonnaise avait permis à Creativ' d'intervenir, à sa demande, en commission des finances et des marchés publics pour présenter son offre de services. Une intervention a également été faite sur la commune de Semur-en-Auxois.

- PLIE :

Fabrice Rey annonce les bons résultats du 1^{er} semestre sur le PLIE, puisque le taux de sorties positives s'élève à 55 %. De plus, un important travail de partenariat est mené avec Pôle Emploi et le conseil départemental afin de renouer avec une orientation plus forte vers le PLIE.

Fabrice Rey tient à remercier Pôle Emploi pour le travail réalisé et salue la qualité des relations entre les deux structures. Il informe les administrateurs que deux conventions seront signées le 24 octobre au cours d'une conférence de presse à laquelle ils seront conviés. Ces conventions portent sur le PLIE et les clauses d'insertion. Les clauses permettaient d'offrir des étapes d'insertion aux participants du PLIE mais, du fait de leur développement, il est nécessaire d'élargir le sourcing à d'autres demandeurs d'emploi.

Creativ' a donc sollicité Pôle Emploi afin que les clauses bénéficient plus largement aux demandeurs d'emploi et sur l'ensemble de la Côte d'Or. Cela implique de pouvoir solliciter Pôle Emploi en amont des marchés afin de connaître le vivier de main d'œuvre existant et de pouvoir déterminer le volume d'insertion en fonction du profil des demandeurs d'emploi, selon les différents territoires. En aval des marchés, cela permettra également de diversifier le sourcing.

Ces bonnes relations se retrouvent également dans le travail avec le département où Creativ' trouve une place intéressante dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, notamment sur les ASF de Dijon et Chenôve dans lesquelles des expérimentations vont être mises en place.

- Lab'Compétences :

Fabrice Rey indique que les projets évoqués lors du bilan 2016 dans un précédent conseil d'administration se poursuivent.

Un nouveau projet a émergé avec l'Université de Bourgogne pour permettre l'accès au marché du travail des étudiants décrocheurs dans leur parcours universitaire avant d'avoir obtenu une licence, notamment dans les filières sciences humaines et sciences sociales. Une réflexion est en cours, conjointement avec Pôle Emploi et la Mission Locale, afin de proposer une offre de services adaptée à ces personnes sortant de l'enseignement supérieur, n'ayant pas forcément conscience de leurs compétences et dont le tissu économique n'a pas non plus connaissance. Le but est d'éviter les risques de déqualification en valorisant mieux les compétences.

Michel De Broissia (Communauté de communes Mirebellois et Fontenois) demande s'il s'agit d'une action menée par Creativ' ou bien par la Mission Locale.

Fabrice Rey répond que cette proposition émane de Creativ', dans le cadre de son métier d'ingénieur de projets. Le bénéfice de cette ingénierie se fait au profit de l'Université, confrontée à un taux de décrochage de 50%. Le constat est que les jeunes issus de l'Université sont de plus en plus nombreux à s'inscrire comme demandeurs d'emploi et rencontrent des difficultés d'insertion. Pôle Emploi et la Mission Locale ont très bien accueilli ce projet d'offre de services dédiée car la part de ce public est en constante augmentation, sans pouvoir proposer d'offre de services correspondante. L'idée est de co-construire une offre de services avec l'Université.

Le Directeur rappelle les différents projets avec l'Université, tels que les Clauses d'insertion, les achats de prestations de nettoyage en journée afin de construire des parcours pour les personnes du secteur propreté mais également du service à la personne. L'Université participe également au

Campus des Métiers et des Qualifications afin d'accompagner l'évolution de l'offre de formation initiale et continue sur la thématique « Alimentation, goût, tourisme ».

Fabrice Rey indique que Creativ' a été retenu pour porter ce campus au niveau régional, ce qui permet au GIP de changer d'échelle. Les mutations économiques sont le cœur de métier du GIP, mais cet appel à projet du Ministère de l'Éducation Nationale vise à accompagner l'évolution de l'offre de formation dans les régions sur des thématiques qui correspondent à des filières structurantes pour l'emploi local ; en l'occurrence, la filière alimentation, goût, tourisme pour notre région.

Le Rectorat, avec Dijon Métropole et Dijon Développement, a soutenu le GIP afin que Creativ' puisse faire fructifier ses réseaux d'entreprises, ses partenariats avec les branches professionnelles, au bénéfice d'une meilleure connaissance des mutations et pour permettre d'accompagner l'évolution de l'offre de formation initiale. Ce projet a permis d'intégrer au sein de l'équipe, depuis le mois de septembre, une nouvelle collaboratrice, financée par le Rectorat, placée sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du GIP, pour effectuer ce travail d'animation.

Il s'agit d'un prolongement des travaux de GPECT mis en place sur le bassin dijonnais à l'échelle régionale et avec un enjeu ciblé sur la formation initiale.

Fabrice Rey poursuit la présentation de l'activité du service Lab'Compétences avec deux démarches de GPECT qui ont démarré au 2nd semestre 2017 dans le secteur des industries agro-alimentaires et le secteur des industries de santé, en partenariat étroit avec l'Aria et Vitagora pour le volet agro-alimentaire et BF Care pour les industries de santé (porté par l'Agence Economique Régionale).

Ce projet est né d'un besoin local sur les mutations économiques et du marché du travail, mais l'Aria et BF Care étaient intéressées par ce projet à l'échelle régionale. En croisant à la fois des problématiques territoriales rencontrées par les entreprises du territoire avec les problématiques régionales, il s'agissait de questionner les secteurs fortement marqués par des besoins en profils très qualifiés et également questionner les pôles universitaires de Dijon et de Besançon.

La mise en place de cette démarche de GPECT va notamment s'appuyer sur le bassin dijonnais, le nivernais, l'auxerrois et le chalonnais, en partenariat avec la Maison de l'Emploi de la Nièvre et celle de l'auxerrois ; Creativ' aura en charge la Saône et Loire.

Une trentaine d'établissements sera rencontrée avec les partenaires pour analyser les mutations économiques et leur incidence sur les nouveaux besoins en compétences et les besoins en formations futures. L'idée est de porter un message au niveau régional sur ce qui relève des problématiques territoriales, des problématiques régionales et comment ré-interroger l'offre de formation supérieure. La Région a accepté de soutenir ce projet et débloquer des fonds qui n'étaient pas planifiés car il était intéressant de remettre la GPECT en perspective avec des enjeux qui sont dans la stratégie régionale de développement économique et dans le CPRDF (contrat de plan régional de formation et d'orientation professionnelle). C'est une nouvelle manière d'appréhender la question de la GPECT et cela traduit la confiance que la Région porte au GIP.

Fabrice Rey évoque également la préparation, pour 2018, de deux projets de GPECT liés au tourisme. Le partenariat avec les branches professionnelles de l'hôtellerie, du commerce, de la restauration est sécurisé et il reste à travailler avec les acteurs publics pour les financements de ces projets, en lien avec les enjeux touristiques du bassin dijonnais et en lien avec le campus au niveau régional.

Le GIP a donc monté un projet, soutenu par les organisations professionnelles, sur l'innovation dans la promotion des métiers de la relation client et du tourisme. Il s'agit d'un projet d'envergure régionale qui s'intègre à la fois dans la GPECT Tourisme et qui entre également dans le cahier des charges du Campus des Métiers au niveau régional. Il s'agit également d'une réflexion sur une ingénierie de formation ad hoc et innovante sur la manière de former en 2017 au métier de la relation client, à base de technologies innovantes (comme la réalité virtuelle) et des techniques pédagogiques plus classiques autour de l'improvisation liée au spectacle vivant.

Deux cahiers des charges sont en train d'être établis avec le soutien très fort du FAFIH, de l'UMIH, du FORCO et d'Agefos-PME. Le GIP intervient en transversalité de l'emploi, du développement économique, du commerce et du tourisme. Fabrice Rey et la Présidente ont commencé à rencontrer les élus et services de Dijon Métropole et à solliciter les vice-présidents de la Région afin de s'assurer d'un soutien politique et technique sur ces actions, qui répondent à la fois à des enjeux locaux et régionaux.

Creativ' va également apprécier dans les semaines à venir la possibilité pour cette action de s'inscrire dans le Plan d'Investissement Compétences (PIC) annoncé par le 1^{er} Ministre.

Face aux inquiétudes par rapport à la multitude des dispositifs, le Directeur répond que le métier de Creativ' est de « digérer » les dispositifs pour leur donner du sens et travailler avec le tissu économique sur les mutations du travail et les besoins en compétences.

Anne Bailbé (Directrice) insiste sur le fait qu'il faut veiller à ce que les dispositifs soient complémentaires et éviter que le travail d'étude ne soit redondant.

Fabrice Rey répond que l'enjeu du GIP est de décloisonner les actions et que l'information circule.

Après avoir présenté les activités du GIP pour le 1^{er} semestre 2017, Fabrice Rey fait un point sur les deux années écoulées depuis son arrivée à la Direction et met l'accent sur l'important travail social réalisé.

Troisième point : Bilan social

Fabrice Rey indique qu'un temps important a été consacré aux problématiques sociales internes à la structure, d'abord avec José Almeida puis avec Océane Charret-Godard, dans un contexte de tensions à son arrivée en 2015. Le Directeur affirme qu'il est important d'informer les administrateurs, autant que la Gouvernance, de l'avancée des travaux et du changement d'état d'esprit qui s'est opéré.

Fabrice Rey excuse le délégué syndical CGT du GIP, Frédéric Moutou qui n'a pu être présent au conseil d'administration.

Le rythme des réunions est soutenu depuis 2 ans, avec 16 réunions DP (délégué du personnel), 10 réunions DS (délégué syndical), auxquelles s'ajoutent les 6 réunions relatives au DUER (document unique sur l'évaluation des risques).

Fabrice Rey rappelle qu'il a pris la direction d'une structure à l'époque profondément en crise sur le plan social, avec des relations sociales extrêmement dures. La restauration de la qualité du dialogue social a été difficile. Aujourd'hui, la direction et le délégué syndical sont d'accord sur de nombreux points, y compris celui de la négociation sur l'égalité des salaires, démarrée au printemps, et le dialogue social se déroule aujourd'hui dans un climat très sain, chacun ayant intégré les contraintes de l'autre.

La place de l'écrit a également été réduite pour laisser la place aux échanges oraux.

La problématique des salaires était prépondérante il y a deux ans, avec d'importants écarts de salaires sur le même emploi-repère. Fabrice Rey remercie José Almeida pour avoir porté en réunion de gouvernance, avant 2015, un effort important sur ce sujet et pour parvenir à rééquilibrer les salaires et apporter de la cohérence sur chaque emploi-repère (à savoir les chargés de projets et assistants administratifs).

Fabrice Rey indique également que les risques de conflits sociaux se sont tous éteints cette année. Il rappelle que des sommes importantes avaient été provisionnées, suite aux licenciements intervenus avec le plan de sauvegarde de l'emploi en 2010. Il y avait également de la non prise en compte d'ancienneté pour des collaboratrices encore présentes dans la structure et qui représentaient des sommes importantes.

- Accords

Une dynamique de négociations d'accords a été engagée depuis 2015 avec 4 accords signés à ce jour, une signature prochaine et une négociation prochaine sur le CET (compte épargne temps). L'accord sur le temps de travail qui a été négocié est équilibré, autant du point de vue des attentes de l'employeur que du point de vue des attentes des collaborateurs.

Dans le cadre du travail sur le DUER, avec une enquête sur les troubles musculo-squelettiques et les risques psycho-sociaux, l'AIST et l'Aract ont accompagné le GIP sur le plan méthodologique pour rendre incontestables la méthodologie et les résultats de l'enquête. Cette enquête a eu des résultats très positifs et a permis la mise en place de plans d'action.

Un accord a également été signé sur le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ; une négociation a été menée sur le forum d'expression directe des salariés afin de permettre aux collaborateurs d'échanger sur le travail, les conditions de travail et la santé au travail.

Fabrice Rey rappelle à ce titre que la dénomination « Creativ' » est née de cet échange entre les collaborateurs.

- Sécurité

Un travail est également mené sur la sécurité et les risques liés aux lieux d'accueil. Ce travail associe non seulement les salariés de Creativ', mais également les collaborateurs travaillant dans les locaux comme les conseillers Mission Locale, les référents PLIE et les collaborateurs de la Ville de Dijon mis à disposition. Ce travail porte sur la maîtrise des risques liés à l'accueil du public et les procédures à mettre en place en cas d'incident.

- Nouveaux locaux

Dans le cadre du DUER, la structure était également confrontée à une saturation des locaux, du fait que les collaborateurs étaient contraints de partager des petits bureaux. Cette problématique a été résolue en septembre avec la mise à disposition par Dijon Métropole de locaux situés rue Henri Chrétien. Cela a permis de faire en sorte que la plupart des collaborateurs puissent occuper chacun un bureau individuel. En amont, Fabrice Rey avait proposé de signer un accord sur le télétravail. La volonté est que Creativ' soit exemplaire dans la gestion de ses ressources humaines en lien avec moyens qui sont les siens.

La signature de cet accord a apporté de la qualité de vie au travail de manière significative.

- Plan de formation

Fabrice Rey poursuit la présentation de ce bilan social avec le plan de formation. Celui-ci a été établi pour la 1ère fois en 2017. Ce plan de formation a été le produit des entretiens professionnels mis en place au 2nd semestre 2016. Auparavant, l'effort de formation était moindre, mais les demandes de prise en charge par l'OPCA l'étaient également. En 2017, 30K€ ont été investis dans la formation des salariés et Uniformation en a déjà remboursé un tiers. Fabrice Rey indique que l'effort de formation représente 2,9 % de la masse salariale, taux qui est largement supérieur à celui fixé précédemment par la législation (1,6%). Ces remboursements de la part de l'OPCA permettent des marges de manœuvre financières supplémentaires en cours d'année puisqu'il s'agit de sommes non prévues initialement dans le budget de la structure.

- Mutuelle d'entreprise

Concernant la mutuelle d'entreprise obligatoire, compte tenu des marges de manœuvre limitées sur le plan salarial, le GIP a tenu à être plus volontariste que la loi sur la couverture mutuelle des salariés.

- Management

Concernant la dimension managériale, Fabrice Rey explique la mise en place, sur 3 des 4 services (Clauses, PLIE, Lab'Compétences), d'un projet de service afin de déterminer les objectifs du service sur l'année de manière collective et individuelle. Cela a permis aux collaborateurs de mettre en perspective leur activité sur leur poste, avec l'activité de leur service et celle de la structure.

Ce projet a débuté également sur le Pôle Ressources qui a connu des évolutions dans son organisation. Eimen Riani, auparavant responsable administratif et financier, a évolué sur une fonction d'adjoint à la direction. Le Pôle Ressources réunit désormais toutes les ressources qui permettent aux collaborateurs des clauses, du PLIE et du Lab'Compétences de travailler : la gestion financière, l'informatique, les ressources humaines. De nouvelles pratiques de travail ont été instaurées afin de créer du lien entre le service administratif et financier et les autres activités du GIP. Le système de pilotage et de gestion du GIP a ainsi été totalement décloisonné.

Un nouvel outil a été mis en place pour accompagner la comptabilité analytique du GIP qui permet de mieux suivre le temps de travail et, à l'avenir, de mieux analyser la nature du travail afin de pouvoir la réguler et aider les collaborateurs à travailler différemment.

Fabrice Rey revient sur la mise en place des entretiens professionnels et indique que cela concerne également les référents du PLIE (salariés de structure tiers mis à disposition). Avec l'arrivée de la nouvelle équipe du PLIE (septembre 2016), des entretiens semestriels tripartites ont été mis en place, avec l'employeur des référents, la coordinatrice du PLIE et les référents, pour mieux assurer le suivi des référents, suivre leur activité, recueillir leurs besoins en formation, etc.

Un dossier important est également en train d'aboutir concernant les fiches de poste et fiches de fonction. L'emploi-repère de « chargé de projet » est différent lorsque le poste est occupé sur le PLIE, les Clauses d'insertion ou le Lab'Compétences. Le but est d'obtenir un repère plus tangible sur le travail réalisé. Ces fiches permettront de préparer les entretiens d'évaluation qui auront lieu en fin d'année.

- Avantages

Fabrice Rey poursuit sur les avantages accordés aux salariés, notamment avec la retraite supplémentaire et la mise en place de tickets Kadeos.

- Communication

Tout le travail de communication autour de Creativ' sert également à valoriser les collaborateurs. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont amenés à intervenir lors de conférences de presse, à établir des communiqués et voient ainsi une reconnaissance de leur travail et de la structure.

De manière générale, l'ensemble de ces travaux ont conduit l'AIST à solliciter le GIP pour témoigner de son expérience lors de la journée régionale sur la qualité de vie au travail qui s'est tenue le 28 septembre dernier. A cette occasion, le Directeur a proposé au délégué syndical de réaliser le témoignage sur la politique de QVT de Creativ'.

Anne Bailbé intervient sur ce point en expliquant que dans le cadre des ordonnances, l'objectif est de développer la négociation dans les petites entreprises. Il s'agit d'une pratique encore très peu développée et des observatoires de la négociation collective seront mis en place dans chaque département. Dans ce sens, Madame Bailbé indique qu'il ne serait pas exclu de solliciter Creativ' en tant qu'employeur afin de démontrer un exemple probant de négociation collective réussie en petite entreprise.

Fabrice Rey précise que de ce fait, la forme juridique de Creativ' est très intéressante car il s'agit d'un groupement d'intérêt public avec des missions de service public mais avec une gestion

privée, c'est-à-dire avec les mêmes obligations qu'une entreprise privée. Ce statut est particulier et n'est plus autorisé pour les créations de GIP depuis 2016.

La Présidente revient sur l'importance de présenter ce bilan social qui est au centre de toutes les actions portées auprès des entreprises, telles l'accompagnement RH des entreprises. Les compétences sont remises au cœur de la sécurisation des parcours professionnels et au cœur du recrutement. La conviction commune est que le développement d'un territoire passe par le capital humain et toutes ces valeurs n'ont de sens que si elles sont mises en application en interne.

Tout ce travail est mené en interne dans un souci de cohérence et la Présidente tient à remercier le directeur, le délégué syndical, l'encadrement et les équipes pour les résultats obtenus sur le plan social et qui rendent crédible tout le travail accompli auprès des partenaires et des entreprises.

Fabrice Rey insiste sur le fait que le travail mené dans chaque service est très spécifique et justifie l'existence de 4 responsables de service, même si Creativ' est une petite structure. Cette spécificité n'empêche toutefois pas la mobilité pour les collaborateurs d'un service à l'autre. Cette organisation a du sens pour engager un travail au plus près des réalités, avec des communautés professionnelles ayant chacune leur singularité.

Fabrice Rey poursuit la présentation avec un point sur les ressources humaines.

Quatrième point : Point RH

Fabrice Rey indique que le GIP a accueilli Aurélie Gimbert depuis le mois de septembre. Il s'agit d'une mise à disposition par le Rectorat. Celle-ci va coordonner le travail autour du campus des métiers et des qualifications au niveau régional. Il s'agit de l'ancienne déléguée régionale du FAFIH, OPCA collectant les fonds et finançant la formation professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Le GIP a également accueilli Méline Walz depuis 6 mois pour le projet de GPECT dans le secteur de l'IAA-Santé pour effectuer tout le travail d'investigation auprès des entreprises et afin d'intégrer le plan d'action du GIP en 2018.

Lors du recrutement, le pari a été fait de choisir quelqu'un issu, non pas du secteur emploi-formation, mais avec une expérience du secteur agro-alimentaire et santé, du fait de la technicité de ce secteur.

Cinquième point : Nouveaux locaux

Le point sur les nouveaux locaux a été évoqué lors du bilan social.

La présidente donne ensuite la parole à Eimen Riani pour présenter l'ajustement budgétaire.

Sixième point : Ajustement budgétaire

Eimen Riani présente l'ajustement budgétaire du 1^{er} semestre qui s'élève à 33K€ (cf document de présentation).

À la suite de cette présentation, Fabrice Rey souhaite apporter des précisions sur différents points :

- Concernant les dépenses pour la prestation sur le Pays de Seine-et-Tilles, le Directeur rappelle l'intervention, il y a un an, d'Olivier Portier, qui avait présenté une analyse sur le développement du bassin dijonnais en fonction des revenus captés.

Cette analyse a permis de mettre en avant les relations du Grand Dijon avec les territoires ruraux et les interactions entre les deux.

La question a été soulevée de réaliser cette étude à l'échelle du Pays de Seine-et-Tilles et une expérimentation a donc été mise en place. Fabrice Rey annonce que la Métropole souhaite désormais l'essayer à l'ensemble des territoires.

La Présidente précise que ces études permettront de démontrer que les territoires sont plus élargis que la Métropole au travers des différents flux, ce qui implique que les territoires ont un intérêt pour la Métropole et inversement.

Jean-François Brigand (Pays de Seine-et-Tilles) intervient pour expliquer que lors d'une réunion, il a eu l'idée de décliner cette présentation sur le territoire de Seine-et-Tilles. Cela a permis de mettre en évidence la synergie entre les territoires et la Métropole. Cette étude démontre le partage de mêmes valeurs et leur mise à disposition pour l'ensemble d'une population. Cela pourra être porteur pour le territoire en terme de flux et mettre en évidence que les gens de la Métropole puisse être attirés par les territoires et ainsi recentrer les choses par rapport à la prédominance de la Métropole. Selon Jean-François Brigand, il s'agit d'un bel outil de communication pour le territoire avec des chiffres à l'appui.

La Présidente confirme qu'il est important de dire à quoi cela peut servir pour les gens qui vivent sur ces territoires. Pour la Métropole, il s'agit d'une occasion de changer la façon de faire de la politique et d'introduire de nouveaux indicateurs. La Présidente indique que le temps de la réussite individuelle est révolu et qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Il revient à la Métropole de communiquer différemment. La Présidente reconnaît qu'il y a des choses à repenser et à innover.

Jean-François Brigand insiste sur ce changement indispensable et sur le fait de parvenir à minimiser les écarts pour que les territoires les plus éloignés de la Métropole puissent bénéficier des atouts de celle-ci. Beaucoup de travaux sont à engager et il est nécessaire d'accélérer.

Fabrice Rey précise que ces travaux sont à planifier.

- **Fabrice Rey** poursuit sur les dépenses liées au projet sur le temps partiel choisi : il a été décidé de poursuivre le travail avec Brigitte Hermouet car son expertise et son réseau son importants pour le projet.

- Concernant les dépenses liées à l'outil de suivi des entreprises : au moment de la rédaction du rapport d'activité, le constat a été fait que Creativ' comptait un réseau d'environ 300 entreprises partenaires (liées à l'accueil, au PLIE, à la GPECT, aux clauses d'insertion,...), mais qu'il s'agissait d'un capital non fructifié. Le besoin s'est fait ressentir de partager ce réseau dans un contexte de décroissance.

Anne-Gaëlle Arbez (Dijon Métropole Développement) demande quel outil a été choisi.

Eimen Riani indique qu'il s'agit d'un outil que le GIP va faire développer.

Anne-Gaëlle Arbez répond qu'il existe des outils sur le marché, assez évolutifs et qui pourraient être transposés à la structure et se propose d'en échanger ultérieurement avec M.Riani.

- Enfin, Fabrice Rey aborde les dépenses liées à la digitalisation : il s'agit d'un travail très important de dématérialisation, notamment sur le PLIE, qui travaille encore énormément avec des dossiers papiers mais qui ne dispose plus de la place suffisante.

La Présidente soumet au vote la validation de l'ajustement budgétaire.

Deuxième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation de l'ajustement budgétaire est approuvée à l'unanimité.

Septième point : Projet de passage du PLIE au statut d'Organisme Intermédiaire (OI).

La Présidente donne la parole à Fabrice Rey pour expliquer la réflexion et la démarche engagée pour un changement de statut du PLIE. L'objectif serait que le PLIE puisse être gestionnaire des fonds FSE qui lui sont attribués, avec un minimum d'assurance pour le réseau national.

Anne Bailbé intervient sur ce point et souhaite rappeler le contexte historique dans lequel l'Union Européenne a décrété que la France avait trop d'organismes intermédiaires et que l'accent est désormais mis sur la diminution de leur nombre. En ce sens, les PLIE ne devraient plus être OI, sauf en cas d'encadrement de plusieurs PLIE.

De plus, Anne Bailbé émet une réserve sur ce projet sur la question plus générale de la Métropole : dans le cadre d'un transfert de compétences, la Métropole pourrait se voir transférer la gestion du FSE par le Conseil Départemental et deviendrait donc de ce fait un organisme intermédiaire. Madame Bailbé se pose la question de l'utilité de séparer le PLIE des autres fonds FSE que la Métropole aura à gérer. Dans ce cas, si la DGFP défend cette position et obtient l'accord de l'Union Européenne, il y aura donc deux organismes intermédiaires, le PLIE et la Métropole pour les autres compétences, qui viendront s'ajouter au Conseil Départemental déjà existant.

La Présidente ajoute que le PLIE représente un peu moins de la moitié de l'enveloppe FSE gérée par le département.

Fabrice Rey évoque les possibilités envisagées lors du Comité de Pilotage du PLIE du 2 octobre. La solution idéale serait que la Métropole et Creativ' forment un organisme intermédiaire global. Cette option pourrait être mise en place à partir du 1^{er} janvier 2018.

Anne Bailbé demande quelle est la nécessité d'un OI global.

Fabrice Rey explique qu'il s'agirait d'un organisme intermédiaire pivot où la Métropole et Creativ' gèreraient ensemble les fonds FSE. Aujourd'hui, le PLIE n'est pas une action parmi d'autres mais représente un peu moins de 50 % du FSE et le statut d'OI en faciliterait le fonctionnement. Le Directeur évoque l'exemple de Clermont Métropole où le PLIE a été internalisé et la Métropole est devenue organisme intermédiaire : cela a permis plus de souplesse dans la gestion des fonds FSE.

Anne Bailbé entend ces arguments mais se demande pourquoi seule la Métropole ne serait pas un OI.

Jean-François Brigand questionne quant à lui l'élargissement du périmètre du PLIE.

Fabrice Rey répond que cette perspective est ouverte. Le protocole du PLIE précise que si le périmètre du PLIE s'agrandit, il est également nécessaire d'en augmenter les moyens.

Jean-François Brigand poursuit sur le fait que cette ouverture du périmètre est nécessaire mais que, concernant les financements, il s'agit de la redistribution de l'argent public. Il est donc possible d'envisager que l'ensemble du département puisse bénéficier d'un dispositif comme le PLIE.

Fabrice Rey explique que la question des ressources locales se pose nécessairement dans la mesure où approximativement 300 000€ proviennent des communes de la Métropole, principalement Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny.

Jean-François Brigand reconnaît que ce sont les villes de la Métropole qui contribuent le plus largement, mais ajoute que si la Métropole existe, c'est parce qu'il y a des territoires

autour qui viennent y travailler et créer des richesses. Selon lui, il est normal qu'il y ait redistribution autour de la Métropole ; il s'agit de partager également des convictions.

La Présidente résume les propos de Jean-François Brigand qui propose que les communes de Longvic, Dijon, Chenôve et Quetigny paient des contreparties afin que les habitants de leur commune bénéficient d'un accompagnement.

Selon **Jean-François Brigand**, le système français est basé sur la solidarité, l'idée est donc plausible et il faut ouvrir des négociations.

Fabrice Rey conclut en expliquant que la mobilisation du FSE repose sur l'implication financière des collectivités avec un effet levier certain pour faire venir des fonds européens, mais qu'il est difficile d'imaginer que les communes de la Métropole financent l'accompagnement des habitants d'autres territoires.

Michel De Broissia intervient sur le projet relatif aux étudiants décrocheurs et indique que le fait qu'ils viennent des territoires ruraux ou non n'est pas important. Ce sont des débats compliqués car les territoires ne se sentent pas impliqués dans ces projets.

Fabrice Rey rappelle qu'une rencontre est intervenue avec le Président de la communauté de communes du Mirebellois Fontenois pour faire le point sur des axes de travail. Il avait notamment été convenu de réfléchir à la mise en place de clauses dans les marchés de l'intercommunalité. Par ailleurs, le DGS avait fait part de besoins en ressources humaines. En retour, le Directeur de Creativ' lui avait proposé de les lui transmettre pour étudier les solutions envisageables. A ce jour, l'intercommunalité n'a pas donné suite à cette rencontre. Fabrice Rey rappelle la disponibilité de Creativ' pour accompagner les intercommunalités dans leur projets mais il leur appartient de faire appel à Creativ' pour avancer, à l'image de ce qui s'est fait sur le Pays de Seine-et-Tilles.

Jean-François Brigand reconnaît que de belles actions sont menées sur son territoire, ce qui a permis de mieux communiquer. Il confirme la progression observée ces deux dernières années et réitère la satisfaction du Pays de Seine-et-Tilles quant au travail réalisé par Creativ'.

La Présidente clos le débat et confirme qu'une réflexion est nécessaire pour élargir le périmètre du PLIE.

La Présidente souhaite aborder un dernier point avant la fin de la séance.

Huitième point : Questions diverses

La Présidente informe les administrateurs que le PLF 2018 prévoit une baisse de 50 % des financements sur le budget des maisons de l'emploi, avec la volonté de se désengager totalement en 2019.

La Présidente annonce qu'elle a fait appel à Fadila Khattabi (députée 3ème circonscription, ancienne Vice-Présidente Formation de la Région Bourgogne) pour lui demander de déposer un amendement lors des discussions parlementaires. Une note a également été produite à l'attention de François Rebsamen.

Dans le même temps, le réseau national AVE a mobilisé la plupart des grands élus locaux (maires de grandes villes ou bien présidents de grandes intercommunalités) avec un courrier qui sera adressé à l'ensemble des parlementaires dans la semaine qui suit, ainsi qu'une campagne nationale de communication pour défendre les maisons de l'emploi.

Pour Creativ', le cahier des charges des MDE représente 370 000€ de fonctionnement. En l'état des baisses annoncées, c'est une perspective de division par 2 de cette enveloppe qui est annoncée.

Par ailleurs, **Fabrice Rey** rappelle que toutes les maisons de l'emploi fonctionnent différemment. Dans le cas de Creativ', il s'agit d'une ingénierie financière complexe issue de la mobilisation de différents dispositifs et de la réponse à des appels à projets.

Anne Bailbé ajoute que l'enjeu est aujourd'hui de financer une offre de services plus qu'une structure.

Anne Bailbé indique que du point de vue financier, il est primordial d'avoir un discours conforme au cahier des charges. Elle rappelle que lorsque les maisons de l'emploi ont failli disparaître, elles ont été sauvées grâce au passage au soutien des actions et non plus au soutien des structures. Les évaluations effectuées l'année précédente ont mis en avant le respect du cahier des charges.

Le PLF 2018 s'inscrit dans une diminution très importante du budget. Il s'agit d'une volonté très ferme du gouvernement de réorienter l'intégralité de la politique de l'emploi avec la priorité mise sur la formation.

Anne Bailbé indique que d'ici 2022, chaque ministère devra produire une note relative à ce qu'il estime relever de sa compétence. L'objectif est de faire diminuer de 3 points les dépenses publiques. Cela amène la question de la répartition des compétences. Force est de constater que cette réduction s'opère chaque année. Jusqu'à présent, pour les maisons de l'emploi, cette diminution annoncée à 50 % a toujours été revue à la baisse. Dans un contexte de réduction des moyens, il est nécessaire de s'interroger sur l'optimisation de ces moyens.

La Présidente conclut cette séance et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation et leur implication.

La Présidente tient à remercier l'équipe du GIP pour son travail et également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.